

COMMUNE DE MONTEMBOEUF
Département de la Charente Arrondissement de Confolens

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil municipal du 30 mai 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre le trente du mois de mai à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TRAPATEAU, Maire de Montembœuf.

Date de convocation : 21/05/2024

Nombre de Membres en exercice :

12

Nombre de Membres présents :

11

**PRÉSENTS : M^{me} BOUCHER – M. BOURNIER – Mme CORBINIEN –
M. DAGANAUD – Mme FOUQUE – M. LAURENT – M^{me} MANIERE –
M. PERROCHEAU – M^{me} ROUGIER – M. SARDIN – M. TRAPATEAU.**

ABSENT : M. COLDEBOEUF

Secrétaire de séance : M^{me} Séverine BOUCHER

Invités : Arlette DELAGE, Amandine FENOLLAR, Raymond MARTIN, Laurent DAGANAUD, Liliane DUPUY et Bruno QUATREMARE pour le Collectif Piscine 16310

Approbation, à l'unanimité des membres présents, du compte-rendu du Conseil municipal du 11/04/2024, transmis par mail aux conseillers le 28/05/2024.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Présentation par les représentants du Collectif Piscine 16310 du projet imaginé pour le devenir de la piscine
- Constitution du bureau des élections européennes
- Mise à jour Base adresses
- Motion soutien réouverture ligne ferroviaires Angoulême-Limoges
- Questions diverses
 - Suivi démarche Grands Villages pour Demain

Parole au Collectif Piscine 16310

Représenté par Arlette DELAGE, Amandine FENOLLAR, Raymond MARTIN, Laurent DAGANAUD, Bruno QUATREMARE, Liliane DUPUY.

Le Collectif s'est constitué avec pour objectif la réouverture de la piscine de Montembœuf. Il rappelle l'historique depuis l'ouverture de la piscine en 1974 et sa fermeture en 2020 en raison de fuites d'eau. Le Collectif présente aux conseillers municipaux plusieurs propositions pour remettre en état ou réaménager le bassin existant.

La piscine a été transférée par la communauté de Communes Charente-Limousine à la commune de Montembœuf par délibération lors du Conseil Communautaire du 13 mars 2024.

Bureau des Elections Européennes – 9 juin 2024

M. le Maire désigne les membres du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin.

Président : M. BOURNIER Jean-Pierre - Suppléant : M. PERROCHEAU Jean-Claude
Secrétaire : Mme MANIERE Nicole

Assesseurs : TRAPATEAU Jean-Marie, CORBINIEN Agnès, ROUGIER Alexandra, SARDIN Didier, LAURENT Patrice, DAGANAUD Antoine, COLDEBOEUF Jérôme, FOUQUE Virginie.

Mise à jour Base adresse – Commune / D2024_3_01

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

A la demande de la propriétaire du 1 rue de l'Eglise et suite à la création de 2 habitations dans ce même immeuble, une nouvelle adresse doit être créée, dénommée 1 bis rue de l'Eglise.

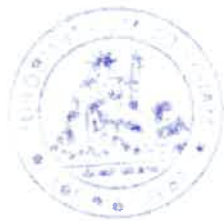
Vote – Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

Motion pour la régénération de la ligne de train Angoulême Limoges

Le collectif d'usager.es AngouLim propose aux élu.es d'adopter une motion pour la régénération de la ligne de train Angoulême Limoges.

Le conseil municipal entendant la voix des habitants constate que :

- La ligne de train Angoulême Limoges a été fermée sur la partie Angoulême – Saillat sur Vienne depuis le 13 mars 2018 suite à un sous-investissement récurrent dans son entretien.
- Il a fallu attendre 2021 pour voir engagée une étude préliminaire de « régénération » cofinancée à parité entre l'Etat et la Région pour un montant total de 2,3M€. Les résultats de cette étude sont attendus pour fin 2023. A ce jour le conseil municipal n'a pas plus d'informations
- Plus de 5 ans après la fermeture de la ligne, les usagers sont toujours assignés à trouver d'autres alternatives de transport au train. Les bus de substitution n'offrent pas les mêmes dessertes et le rallongement des temps de trajet ne permettent pas de couvrir leur besoin.
- A l'heure où la fréquentation des trains express régionaux est en forte progression (22% en 2023) du fait du renchérissement du prix des carburants et de la prise de conscience environnementale ; à l'heure où d'autres bassins de vie développent des solutions d'intermodalités douces autour du train ; les habitants et habitantes de la commune sont toujours contraints à emprunter la route elle-même sursaturée par le transport routier de marchandises.



- La ligne de train Angoulême Limoges a contribué au développement économique du bassin en permettant les livraisons de bois aux papeteries et cartonneries et en assurant les expéditions de granulats de carrières et de matériaux de construction.
- Le train est un moyen de transport particulièrement adapté aux scolaires et aux trajets du quotidien (travail, santé, loisirs,...). La ligne doit redevenir un moyen de connexion aux grands axes ferroviaires par Angoulême et Limoges et l'accès à l'Atlantique.
- Le train est la seule alternative de long terme pour assurer le développement économique, social et culturel du bassin de vie Angoulême Limoges en permettant le transport des personnes et du fret de manière décarbonée.

Au regard de ces considérations, le conseil municipal, prend position par la présente motion pour que le financement des travaux soit acté dès à présent par l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine et que les travaux puissent démarrer sans délais à l'issue de la phase d'étude.

Vote – Pour : 9 - Abstention : 2 - Contre : 0

Questions diverses

- Suivi démarche Grands Villages pour Demain

Le Comité de pilotage a eu lieu le 27/05/2024 : présentation du diagnostic.

Le prochain atelier du groupe de travail aura lieu le jeudi 27 juin matin et en fin de journée une présentation du diagnostic et échange avec les habitants.

Séance levée à 21h02



Le Maire,

TRAPATEAU Jean-Marie

Approuvé le 7 juin 2024 par les membres du Conseil Municipal après envoi pour courriel

Affiché en mairie le 10/06/2024